



Faculté de droit, des sciences criminelles
et d'administration publique

CEDIDAC

Mardi 31 mars 2026
13h00 – 17h45

Demi-journée

L'ADN dans la procédure pénale: un témoin digne de foi?

UNIL – Chamberonne
Bâtiment Internef
Salle 129

Finance d'inscription
En présentiel
Prix membre du Club CEDIDAC: CHF 100
Prix public: CHF 120

Unil.

UNIFR
UNIVERSITÉ DE Fribourg
UNIVERSITÄT Friburg

Le droit,
ta voix.

**Wir geben
dir Recht.**



Inscriptions en ligne
unil.ch/cedidac

PROGRAMME

**Organisation: Dre Tacha Hicks, professeur-e-s Alex Biedermann,
Franco Taroni et Joëlle Vuille**

13h	Accueil des participant-e-s et distribution de la documentation
13h30	Mots de bienvenue et introduction Camille Perrier Depeursinge, Directrice de l'École de droit, Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique
13h45	Aperçu des récentes évolutions législatives en Suisse en matière d'analyses d'ADN Stefan Maeder, professeur à l'Université de Fribourg et Joëlle Vuille, professeure à l'Université de Fribourg
14h30	Interprétation des résultats d'analyses d'ADN et le rapport d'expertise en génétique forensique: principes, lignes directrices et recommandations Tacha Hicks, Docteure à l'Université de Lausanne et Centre universitaire romand de médecine légale et Alex Biedermann, professeur à l'Université de Lausanne
15h15	Pause
15h45	Du prélèvement au résultat d'analyse: actualités et évolutions du laboratoire Vincent Castella, Docteur et responsable de l'unité de génétique forensique, Centre universitaire romand de médecine légale
16h30	Perspectives pratiques et table ronde (discussion avec le public) Valérie de Watteville Subilia, Procureure, Ministère public de l'arrondissement de La Côte, Mladen Naskovic, Avocat, MLL Legal SA et Vincent Castella, Docteur et responsable de l'unité de génétique forensique, Centre universitaire romand de médecine légale
17h30	Clôture du colloque

Un apéritif sera offert à l'issu de la conférence

L'ADN dans la procédure pénale: un témoin digne de foi?

Les récentes évolutions législatives en Suisse ont introduit de nouveaux outils d'investigation en procédure pénale, tels que le **phénotypage**, **l'utilisation du chromosome Y en relation avec la banque de données nationale ADN** ou encore la **recherche par les liens de parenté**. Ces méthodes ouvrent des perspectives importantes pour orienter les investigations et proposer des candidats potentiels. Derrière l'apparente simplicité d'un "hit" – une correspondance ADN – se cache toutefois une réalité bien plus complexe : un tel résultat technique ne permet ni d'identifier de manière univoque la source d'une trace, ni d'inférer directement les activités alléguées, ni les possibles modalités de transfert d'ADN.

Cette demi-journée de formation continue propose une réflexion critique sur les idées reçues et les pratiques conventionnelles liées à l'utilisation de l'ADN en procédure pénale. Elle vise à fournir les clés nécessaires pour comprendre les enjeux scientifiques, juridiques et pratiques de ces nouveaux outils, en présentant les principes d'évaluation des résultats analytiques, ainsi que les recommandations et lignes directrices les plus récentes. Alors que cette approche évaluative demeure encore largement méconnue – tant dans les développements législatifs que dans la pratique judiciaire – cette formation a pour but de présenter des outils concrets permettant de mieux appréhender la portée réelle, les limites et les risques d'interprétation des résultats d'analyses d'ADN.

Au programme

- Évolutions législatives en Suisse: prélèvement de l'ADN, phénotypage, chromosome Y et recherche en parentèle.
- Principes fondamentaux pour une évaluation cohérente des résultats ADN.
- Rapport technique ou rapport évaluatif : quelles différences, quelles exigences?
- Standards et lignes directrices (inter)nationales pour les rapports évaluatifs.
- Études de cas et retours d'expériences de terrain illustrant les défis d'interprétation et les stratégies pour y répondre.

Une approche interdisciplinaire

Un panel d'expert-e-s – scientifiques, magistrat-e-s, avocat-e-s – partagera son expérience et dialoguera avec le public pour éclairer les zones grises et les bonnes pratiques.

Objectif

Offrir aux professionnel-le-s du droit, aux expert-e-s et aux praticien-ne-s une meilleure compréhension des implications de l'expertise en génétique forensique, afin de renforcer la qualité et la pertinence des bases scientifiques dans la prise de décision judiciaire.

Lors de l'inscription au colloque, des questions en relation avec les thèmes traités peuvent être soumises aux conférencier-ère-s. Celles-ci sont à adresser par e-mail à l'adresse cedidac@unil.ch en précisant à qui chaque question s'adresse. Les orateur-trice-s auront ainsi la possibilité d'y répondre pendant leur intervention.

